

« 06 A TABLE ! »
Société Coopérative d'Intérêt Collectif
Anonyme à capital variable
Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes
MIN FLEURS 17 - BOX 85 - 06200 NICE
RCS Nice n°943 960 831

Extrait du Procès-verbal du conseil d'administration du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq à 11h00, dans les locaux de la plateforme 06 à table, sise au MIN Fruits et Légumes - BOX 23 - 06200 NICE, s'est réuni le conseil d'administration. Il a été établi une feuille de présence signée par chaque administrateur entrant en séance, ci-après annexée.

Monsieur Pierre CORPORANDY préside la séance.

Madame Catherine TAUPIAC est nommé secrétaire de séance.

Première résolution : Transfert de siège social

Le conseil d'administration annule la décision du 7 octobre 2025 qui décidait du transfert du siège social au MIN Produits Alimentaires – Fruits et Légumes Box 23.

Après délibération, il décide le transfert du siège social à l'adresse Box 9, MIN Fruits et Légumes, 06200 Nice à effet du 01/01/2026.

Conformément à l'article 5 des statuts, le conseil d'administration mandate le Directeur Général pour procéder à la signature des statuts modifiés et accomplir toute formalité de droit.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Démission du Directeur Général

M. Thibault DE BURETEL DE CHASSEY, directeur général, a, par courrier, émis le souhait de quitter la société.

Le conseil d'administration entérine la démission du directeur général à effet du 17 décembre 2025. Il le remercie pour son action depuis la création de la société.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Nomination d'un nouveau Directeur Général

Après examen de la candidature de M. Xavier LOUIS et sur proposition du président, le conseil d'administration décide de nommer M. Xavier LOUIS aux fonctions de directeur général de la société à effet du 17 décembre 2025 jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2028.

M. Xavier LOUIS assumera les fonctions de directeur général et sera, en conséquence, chargé de la direction de toutes les affaires sociales.

M. Xavier LOUIS accepte ces fonctions de directeur général et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Le conseil d'administration donne tout pouvoir au président et au directeur général pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.

Le conseil d'administration donne également tout pouvoir à Madame Catherine TAUPIAC pour réaliser les formalités nécessaires en applications des présentes résolutions.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h15.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance et la secrétaire de séance, les directeurs généraux de la société signant au titre de leurs fonctions.

Monsieur Pierre CORPORANDY
Président du conseil d'administration



Madame Catherine TAUPIAC
Secrétaire de séance



Monsieur Thibault DE BURETEL DE CHASSEY
Directeur Général

